

Contrôle général économique et financier

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,
DES FINANCES ET DE LA RELANCE

Arrêté du 24 septembre 2020 portant affectation auprès de la cheffe du contrôle général économique et financier

Le ministre de l'économie, des finances et de la relance,

Vu le décret n° 2005-436 du 9 mai 2005 modifié portant statut particulier du corps du contrôle général économique et financier, notamment son article 1^{er} ;

Vu le décret n° 2005-438 du 9 mai 2005 portant statut d'emploi de chef de mission de contrôle général économique et financier, notamment son article 1^{er} ;

Vu le décret n° 2017-510 du 7 avril 2017 relatif au contrôle général économique et financier ;

Vu l'arrêté du 24 octobre 2011 portant nomination, notamment, de M. Michel LEHALLE dans l'emploi de chef de mission de contrôle général économique et financier ;

Vu l'arrêté du 7 avril 2017 relatif à l'organisation générale et au fonctionnement du contrôle général économique et financier, notamment son article 4,

Arrête :

Article 1^{er}

M. Michel LEHALLE, chef de mission de contrôle général économique et financier, est affecté auprès de la cheffe du contrôle général économique et financier en qualité de chargé de mission, à compter du 1^{er} octobre 2020.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale du ministère de l'économie, des finances et de la relance.

Fait le 24 septembre 2020.

Pour le ministre et par délégation :
La cheffe du contrôle général économique et financier,
HÉLÈNE CROCQUEVIELLE